



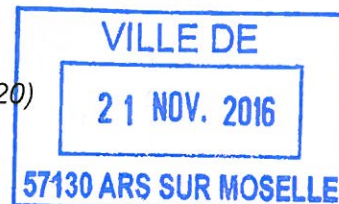
Pont-à-Mousson, 17 NOV. 2016

Monsieur Bruno VALDEVIT  
Maire d'Ars sur Moselle  
1 Place Franklin Roosevelt  
57130 Ars-sur-Moselle

**Objet : Avis sur le Règlement Local de Publicité d'Ars sur Moselle**

Dossier suivi par : Patrick Jeannot

Mission : Direction Service Aménagement du territoire - ☎ (03 83 84 25 20)



Monsieur le Maire,

Vous nous avez adressé pour avis le projet arrêté de Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune d'Ars sur Moselle et je vous en remercie.

Après consultation de la commission Aménagement Durable du Territoire réunie le 8 novembre 2016 et délibération du Comité Syndical du 14 novembre 2016, le Parc naturel régional de Lorraine émet un avis favorable au projet de la commune. Celui-ci est compatible avec les orientations et les mesures de la Charte du Parc naturel régional de Lorraine, à laquelle vous avez adhéré.

Par ailleurs, en vue de renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers, je vous fais part des suggestions suivantes concernant le projet de Texte Réglementaire du RLP :

L'article 1.3 interdit les publicités numériques sur l'ensemble du territoire. Cette interdiction pourrait être également étendue aux enseignes numériques, au minimum dans la ZP1, dans l'objectif de limiter la consommation d'énergie et la pollution lumineuse.

L'article 3.2 concerne les publicités scellées au sol en ZP2 et établit des contraintes de densité pour les publicités entre 5 et 12 m<sup>2</sup>. Pour une question de simplicité (des formats standards d'affichage publicitaire existent de 4, 8 et 12 m<sup>2</sup> de surface) il pourrait être envisagé de limiter la densité des dispositifs scellés au sol à partir de 4 m<sup>2</sup> de surface et non 5 m<sup>2</sup>.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Christian GUIRLINGER,  
Président du Parc naturel régional de Lorraine,  
Président de la Commission Environnement de la Région Grand Est

Alpilles  
Ardennes  
Armorique  
Avesnois  
Ballons des Vosges  
Boucles de la Seine Normandie  
Brenne  
Brière  
Camargue  
Caps Marais d'Opale  
Causses du Quercy  
Chartreuse  
Corse  
Forêt d'Orient  
Gâtinais français  
Grands Causses  
Guyane  
Haut-Jura  
Haut-Languedoc  
Haute-Vallée de Chevreuse  
Landes de Gascogne  
Livradois-Forez  
Loire-Anjou-Touraine  
Lorraine  
Lubéron  
Marais du Cotentin et du Bessin  
Martinique  
Massif des Bauges  
Millevalches en Limousin  
Montagne de Reims  
Monts d'Ardèche  
Morvan  
Narbonnaise en Méditerranée  
Normandie-Maine  
Oise-Pays de France  
Perche  
Périgord-Limousin  
Pilat  
Pyrénées Ariégeoises  
Pyrénées Catalanes  
Queyras  
Scarpe-Escaut  
Vercors  
Verdon  
Vexin français  
Volcans d'Auvergne  
Vosges du Nord



Les activités administratives  
à la Maison du Parc  
et les déplacements associés  
sont certifiés ISO 14001

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine  
Logis Abbatial - Rue du Quai - BP 35 - 54702 PONT-À-MOUSSON Cedex  
Tél. : 03 83 81 67 67 - Fax : 03 83 81 33 60 - Mél : pnr-lorraine@pnr-lorraine.com  
Site Internet : www.pnr-lorraine.com  
Siret : 2 55 403 719 000 16 - APE : 925 E - TP : 30001 00583 D541000000 45